

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi douze octobre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi vingt-huit septembre par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi douze octobre à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 11  
 Nombre de votants : 12

Abstention : -  
 Pour : 12  
 Contre : -

#### Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 12 octobre 2022					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		x		
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe		x		
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent				
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise		x	P. MECHINEAU	
DEGLANE	Christine				
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne		x		
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude		x		
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude				
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie				
		11	5	1	0

Secrétaire de séance : Francine BERNARD

Objet : Avenant n° 1 à la convention de mutualisation de moyens avec le Pays Périgord Vert

AR Prefecture

024-200068260-20221012-2022101217-DE  
 Reçu le 25/10/2022

**Objet : Avenant n° 1 à la convention de mutualisation de moyens avec le Pays Périgord Vert**

Le Président indique que l'agent du SCoT, devant l'évolution des prix de l'énergie et des carburants favorise les solutions de covoiturage et consorts, ce qui l'amène à ne plus pouvoir disposer de son véhicule personnel certains jours de la semaine pour pouvoir se rendre en réunion.

Aussi, et sachant que le Pays Périgord Vert dispose de deux véhicules électriques, le SCoT Périgord Vert demande s'il est possible d'utiliser de manière occasionnelle l'un de ces véhicules pour des déplacements professionnels réalisés dans le cadre des missions du SCoT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant à la convention de mutualisation de moyens établie en mai 2017.



Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

**AR Prefecture**

024-200068260-20221012-2022101217-DE  
Reçu le 25/10/2022